



MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2020

COLLABORATION AVEC LA POLOGNE **(« The Polish Academy of Sciences - PAS »)**

1. PRÉSENTATION

Le Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S. - FNRS) a conclu un accord bilatéral avec « **The Polish Academy of Sciences - PAS** » (**Pologne**) dans le but d'encourager la mobilité des chercheurs pour des missions de courte durée et l'émergence de projets communs entre des équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et des équipes polonaises.

Chaque institution dispose de ses propres principes généraux qui doivent être respectés par ses chercheurs :

- *pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette coopération scientifique est ouverte aux chercheurs à partir du niveau doctoral ;*
- *afin d'assurer l'éligibilité de toutes les demandes, il est impératif que les chercheurs partenaires aient également soumis une proposition auprès de la « PAS » (Pologne) en respectant ses propres critères d'éligibilité ;*

Cet appel suit les principes établis dans le règlement [PINT-Bilat-M](#) :

- *en cas d'octroi, chaque organisme financera la totalité des frais de mobilité de ses propres chercheurs (→ pour les frais éligibles pour le F.R.S.-FNRS, voir le règlement « PINT-Bilat-M », Chapitre III).*

1.1. Domaines scientifiques concernés

L'appel à projets est ouvert à tous les domaines scientifiques de recherche.

1.2. Montant maximum du financement dans le cadre de l'appel avec la « PAS »

Le montant maximum de financement dans le cadre de l'appel avec la « PAS » est de €15.000 sur la durée du projet. Les activités pouvant être financées dans le cadre de cette collaboration sont détaillées dans le règlement [PINT-Bilat-M](#).

1.3. Durée des projets

La durée des projets est de deux ans maximum.

1.4. Durée des missions

Les missions sont de courte durée (± 1 semaine à 1 mois).

2. SOUSSION, ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROPOSITIONS

2.1. Soumission des propositions

L'introduction d'une proposition doit s'effectuer via « [e-space](#) » avant la date de clôture de l'appel : <https://e-space.frs-fnrs.be/>.

Toute proposition qui n'a pas été validée dans les délais prévus dans le calendrier de l'appel (cf. voir ci-dessous) ne pourra être prise en considération.

Le coordinateur étranger doit également soumettre une demande auprès de la « PAS » qui définit ses propres modalités de dépôt.

En plus du formulaire dûment complété, le coordinateur FWB doit fournir :

- les *curricula vitae* de tous les chercheurs belges (FWB) et étrangers mentionnés dans le formulaire ;
- la lettre d'acceptation de la collaboration par le coordinateur étranger.

2.2. Critères d'évaluation

Les critères pris en compte dans l'évaluation par les experts indépendants au niveau du F.R.S. - FNRS sont les suivants :

2.1.1. Qualité scientifique du projet

- Originalité des thématiques ;
- Clarté des objectifs ;
- Méthodologie.

2.1.2. Intérêt de la coopération

- Complémentarité des équipes de chaque côté ;
- Transfert des compétences des équipes du pays partenaire vers les équipes de la FWB ;
- Transfert des compétences des équipes de la FWB vers les équipes du pays partenaire.

2.1.3. Qualité des équipes

- Compétences de l'équipe de la FWB ;
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe de la FWB ;
- Compétences de l'équipe du pays partenaire ;
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe du pays partenaire.

2.3. Organisation de l'évaluation et sélection des propositions

Suite à la réception des propositions et une vérification d'éligibilité administrative par le F.R.S. - FNRS, chaque proposition sera adressée à des experts externes indépendants en fonction du domaine de recherche, pour une évaluation scientifique.

Les projets seront sélectionnés conjointement par les deux institutions, sur base de leurs évaluations scientifiques respectives.

3. CALENDRIER DE L'APPEL

- **1^{er} juillet 2020** : ouverture de l'appel ;
- **30 septembre 2020 (→ 14h00 au plus tard via « e-space »)** : clôture de l'appel ;
- **Septembre - décembre 2020** : évaluation scientifique ;
- **Janvier - mars 2021** : sélection conjointe ;
- **Avril 2021** : début des projets.